

Dossier officiel de candidature pour l'élection à la Municipalité selon le système majoritaire du 8 mars 2026 (1^{er} tour) – Commune de Belmont-sur-Lausanne

A déposer, au complet, à l'administration communale du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Pour toutes informations, contactez le greffe municipal au 021 721 17 21 ou par email à l'adresse mail@belmont.ch.

Dénomination de la liste	Les vert'libéraux et le Centre ensemble pour Belmont
Appellation du parti/groupement qui dépose la liste (si existant)	

Personne mandataire

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire)

Nom, Prénom : Favre Jean-Claude

Adresse (complète) : Chemin du Grand Clos 6B, 1092 Belmont-sur-Lausanne

N°tél. fixe : N° tél. portable : 079 303 04 63

Courriel : jean-claude@jcfavre.ch

Personne suppléante

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme personne suppléante)

Nom, Prénom : Romano Daniel

Adresse (complète) : Route d'Arnier 10, 1092 Belmont-sur-Lausanne

N°tél. fixe : N° tél. portable : 076 324 10 90

Courriel : danielouquelie@hotmail.com

Annexes

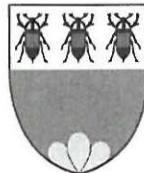
- Personnes candidates
- Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

Réception (réservé au greffe municipal)

Date	Heure	Signature
7 JAN. 2026	10h35	

Par ...

Observations :



Elections à la Municipalité (1^{er} tour) – 8 mars 2026
Commune de Belmont-sur-Lausanne



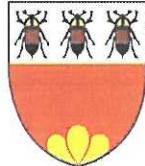
1

Personnes candidates

Dénomination de la liste	Les vert'libéraux et le Centre ensemble pour Belmont								
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif	Domicile	Signature	Contrôle
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)		F / M			(max. 80 caractères)	(adresse complète)		(laisser en blanc)
	Giroud	Gael	M	17.04.80	Belmont-sur -Lausanne	Spécialiste en finances d'entreprise / Conseiller communal Vert / Membre COFIN 24-25	Rue des Corbaz 15D		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



Elections à la Municipalité (1^{er} tour) – 8 mars 2026
Commune de Belmont-sur-Lausanne



1

Personnes signataires

Dénomination de la liste	Les vert'libéraux et le Centre ensemble pour Belmont		
--------------------------	--	--	--

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile <i>(adresse complète)</i>	Signature	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1	Favre	Jean-Claude	1964	Chemin du Grand Clos 6B		Vice
2	Amann	Jean-Pierre	1955	Rue des Corbaz 14B		Vice
3	Giroud	Gael	1980	Rue des Corbaz 15D		Vice
4						
5						
6						
7						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par au moins trois membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.